



## MANIFESTE CONTRE LA CRUAUTE DES CORRIDAS

Comment tolérer la présence d'enfants assistant aux massacres d'animaux à l'arme blanche, juste pour le plaisir ? Même des aficionados avertis trouvent cela choquant. **Des psychiatres de renom et des psychologues** de plus en plus nombreux attestent des effets traumatiques sur leur psychisme. Il n'est pas anodin de présenter à ces mêmes enfants le spectacle d'hommes martyrisant -sans motif- un animal jusqu'à la mort, alors que notre société repense actuellement en profondeur ses rapports avec les autres espèces occupant avec l'Humanité un seul et même environnement.

Nous demandons l'interdiction des enfants de moins de 16 ans dans les arènes.

Ceci, dans l'attente de l'abolition de ce seul cas de souffrance mise en spectacle sur quelques communes françaises. Un alinéa du code pénal, **cas juridique unique en France**, fait de la corrida une simple tolérance. Sur les 90 % du territoire restants, cette pratique est punie de 30.000€ d'amende et deux ans de prison pour « sévices graves et actes de cruauté infligés à des animaux ».

Rappelons-nous cet aphorisme de Théodore MONOD † (1902-2000), Président d'Honneur de la FLAC :

***"La corrida est le symbole cruel de l'asservissement de la nature par l'homme"***

Je soussigné(e) : .....

En ma qualité de .....

déclare la corrida parfaitement contraire au respect du Vivant.

Fait à ..... le .....

Signature :

